

COMITÉ DE PILOTAGE N°1

Cap Excellence

Mercredi 15 mai 2024

ABYMES



971

Guadeloupe
cl.a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



TERRES
Caraïbes



CCI ÎLES DE GUADELOUPE



PAPI

ORDRE DU JOUR :

1. Tour de table et rappel du rôle de chacun
2. Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence :
 - Rappel de la genèse et des grandes étapes
 - Conventions et modalités de gouvernance
 - Stratégie et programme d'actions
3. Avancement des actions démarrées
4. Questions diverses

PAPi

TOUR DE TABLE ET RAPPEL DU RÔLE DE CHACUN

— 01

01

Tour de table et rappel du rôle de chacun

Communauté d'agglomération Cap Excellence – Porteur de projet, maître d'ouvrage d'actions et financeurs :

La Direction Générale Adjointe Développement Durable & Aménagement du Territoire

- La Direction Risques & Milieux Aquatiques :

- Suivre et animer le programme
- Mettre en œuvre les actions de prestations intellectuelles

- La Direction de l'Urbanisme & de la Cohérence Territoriale :

- Suivre et animer les actions visant à renforcer la prise en compte des risques inondations dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire
- Mettre en œuvre les actions de stratégie et d'acquisition foncière (avec l'EPF)

Les services supports

- Commande publique, finances, ressources humaines, informatique, SIG,...

La Direction Générale des Ressources Techniques

- La Direction des Grands Travaux :

- Déployer les équipements et les travaux relevant de la section d'investissement

- La Direction des Espaces Publics & des Réseaux :

- Déployer les équipements et les travaux relevant de la section de fonctionnement

La Direction Générale du Pôle Renouvellement Urbain & Habitat

- La Direction de l'Habitat :

- Suivre et animer les actions relevant de la réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation

La Direction des Affaires Réservées & de la Communication

- Suivre et animer **suivre et animer** les actions relevant de la sensibilisation et de la communication

01

Tour de table et rappel du rôle de chacun

Services, administrations et établissements de l'Etat :

| Entité | Partenariat |
|---------------------------|---|
| Préfecture / SIDPC | <p>Co-pilote actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3-2 : Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices - 3-3 : Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux - 3-5 : Evaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques |
| DEAL Guadeloupe | <p>Financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5,9 M€ (36%) prévisionnel sur 6 ans <p>Maitre d'ouvrage des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1-11 : Sensibilisation aux bons réflexes lors de pluies intenses - 4-5 : Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et accompagner les Portés A Connaissance (PAC) Inondation - 6-2b : Programmation et entretien du Domaine Public Fluvial (DPF) sur le territoire de Cap Excellence |
| Rectorat de la Guadeloupe | <p>Co-pilote actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1-3 : Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire - 3-2 : Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices |
| Météo France | <p>Co-pilote de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3-1 : Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision |

01

Tour de table et rappel du rôle de chacun

Les Villes membres de l'EPCI :

| Entité | Partenariat |
|-------------------------|--|
| Ville de Pointe-à-Pitre | Financier (25 k€ - < 1%) prévisionnel sur 6 ans Co-maîtrise d'ouvrage : - 1-1 : Poursuivre le recensement des Plus Hautes Eaux et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion - 1-6 : Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population - 3-1 : Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision - 3-2 : Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices - 3-3 : Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux - 3-4 : Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - 3-5 : Evaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques Co-pilote de toutes les actions |
| Ville de Baie-Mahault | |
| Ville des Abymes | |

01

Tour de table et rappel du rôle de chacun

Région Guadeloupe :

| Entité | Partenariat |
|---|---|
| Région Guadeloupe, Autorité de gestion des fonds européens | Financier (4,4 M€ - 27%) prévisionnel sur 6 ans |
| Région Guadeloupe, Fonds propres | Financier (< 1%) prévisionnel sur 6 ans |

Routes de Guadeloupe :

| Entité | Partenariat |
|----------------------|--|
| Routes de Guadeloupe | Financier (25 k€ - < 1%) Co-maîtrise d'ouvrage : - 3-4 : Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations Co-pilote des actions : - 1-10 : Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement - 6-1 et 6-2 : Définition d'un plan pluriannuel et travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire |

01

Tour de table et rappel du rôle de chacun

SMGEAG :

| Entité | Partenariat |
|--------|--|
| SMGEAG | <p>Co-pilote des actions:</p> <ul style="list-style-type: none">- 1-7 : Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes- 1-8 : Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine- 1-9 : Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique- 1-10 : Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement- 4-2 : Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire- 4-3 : Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire- 6-1 et 6-2 : Définition d'un plan pluriannuel et travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire |

01

Tour de table et rappel du rôle de chacun

Office de l'eau de Guadeloupe, Grand Port Maritime et BRGM :

| Entité | Partenariat |
|-----------------------------------|---|
| Office de l'Eau de Guadeloupe | Financier (330 k€ - 2%) |
| Grand Port Maritime de Guadeloupe | <p>Financier (95 k€ - ~1%)</p> <p>Co-pilote des actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1-8 : Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine - 1-9 : Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique - 1-10 : Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement - 5-2 : Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - 6-1 et 6-2 : Définition d'un plan pluriannuel et travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire |
| BRGM | <p>Financier (63 k€ - < 1%)</p> <p>Executant de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1-9 : Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique <p>Co-pilote de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1-8 : Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine |

01

Tour de table et rappel du rôle de chacun

CCI, EPF, CAUE :

| Entité | Partenariat |
|--------|---|
| CCI | Executant de l'action : - 1-13 : Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises |
| EPF | Executant des actions : - 0-2b : Etudes préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés - 6-7 : Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement - 6-9 : Acquisitions foncières pour la réalisation du programme d'aménagements structurels |
| CAUE | Executant de l'action : - 1-5 : Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation - 4-2 : Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire - 4-3 : Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire |

01

Tour de table et rappel du rôle de chacun

SAGPC et EPCI voisins:

| Entité | Partenariat |
|--|--|
| Société Aéroportuaire de Guadeloupe | Co-pilote des actions: <ul style="list-style-type: none">- 1-8 : Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine- 1-9 : Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique- 1-10 : Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement- 5-2 : Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises- 6-1 et 6-2 : Définition d'un plan pluriannuel et travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire |
| CANBT CANGT CARL | Co-pilote des actions ayant une zone d'incidence transfrontalière et notamment les actions : <ul style="list-style-type: none">- 6-1 et 6-2 : Définition d'un plan pluriannuel et travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire + retour d'expérience GEMAPI |

01

Tour de table et rappel du rôle de chacun

Autres entités :

| Entité | Partenariat |
|--|------------------------------|
| Département | Non formalisé mais intéressé |
| Université des Antilles | Non formalisé mais intéressé |
| Conservatoire du littoral | Non formalisé mais intéressé |
| Parc National | Non formalisé mais intéressé |
| Agence Régional de la Biodiversité | Non formalisé mais intéressé |
| Office Français de la Biodiversité (OFB) | Non formalisé mais intéressé |

PRÉSENTATION DU PAPI DU TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE

- Rappel de la genèse et des grandes étapes
- Conventions et modalités de gouvernance
- Stratégie et programme d'actions

02 Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Rappel de la genèse et des grandes étapes

Animation PAPI : Ville des Abymes



Animation PAPI : Cap Excellence

PAPI 1 – Etudes & prévention :

- Diagnostic et étude des solutions structurelles
- Réflexion sur modalités de gouvernance
- Développement de la prévention

Ré-organisation des compétences

- Transfert **Animation PAPI** : Villes → Cap Excellence
- **Définition / organisation GEMAPI** : Cap Excellence
- Définition / Transfert **GEPU** : Villes → Cap Ex → SMGEAG

PAPI 2 – Travaux :

- Travaux & équipements
- Poursuite des études
- Renforcement prévention

Inondations
2011 & 2012

Inondations
Maria - 2017

Inondations 30 avril 2022
& tempête Fiona



Choix du périmètre
et partenariat PAPI 1

Elaboration du
dossier de
candidature **PAPI
d'intention**
(Programme
d'Études Préalables
PEP)

Mise en œuvre
PAPI 1 « d'études »
(3,5 ans)

Choix du
périmètre et
partenariat
PAPI 2

Elaboration du 2nd dossier
PAPI « travaux » à l'échelle de
Cap Excellence

Mise en œuvre
PAPI 2 « travaux »
(6 ans)

Aléa : 
Inondation par précipitation

Périmètre :
Les 6 Communes des
bassins versants des
Grands-Fonds

Aléa :   
Multi-Inondations

Périmètre :
Territoire de Cap Excellence :
Abymes, Baie Mahault et Pointe
à Pitre

02

Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence



PAPI

Rappel de la genèse et des grandes étapes



Dépôt du dossier
de candidature à la
labélisation PAPI
en Préfecture

Le dossier de candidature
PAPI reçoit un avis
**favorable du Comité de
l'Eau et de la Biodiversité
(CEB)** présidé par Madame
Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Le territoire de Cap
Excellence reçoit la
**labellisation «Programme
d'Actions de Prévention
des Inondations (PAPI)»**
par le Préfet de la région
Guadeloupe



Approbation par les
conseillers
communautaires du
programme d'actions
et du dossier de
candidature à la
labélisation PAPI



Instruction par les
services de l'Etat et
consultation des
établissements
compétents



Signature de la
**Convention attributive
du Fonds européen de
développement régional
2021-2027 (FEDER)**



**Signature des
conventions de
mise en œuvre**



02

Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Conventions et modalités de gouvernance

La convention cadre – La contractualisation du PAPI :

- Le PAPI fait l'objet d'une convention de mise en œuvre
- Elle est signée par :
 - Le porteur de projet : Cap Excellence
 - Les co-financiers : La Région Guadeloupe (autorité de gestion des fonds européens & fonds propres), l'Office de l'Eau de Guadeloupe, La Ville des Abymes, La Ville de Baie-Mahault, La Ville de Pointe-à-Pitre, Le syndicat mixte Routes de Guadeloupe, Le Grand Port Maritime de Guadeloupe, Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières BRGM



- Le Préfet de la Région Guadeloupe



- Elle définit le cadre général : périmètre, durée, objectifs, actions et maîtrise d'ouvrage, échéancier prévisionnel*, coordination et animation,....

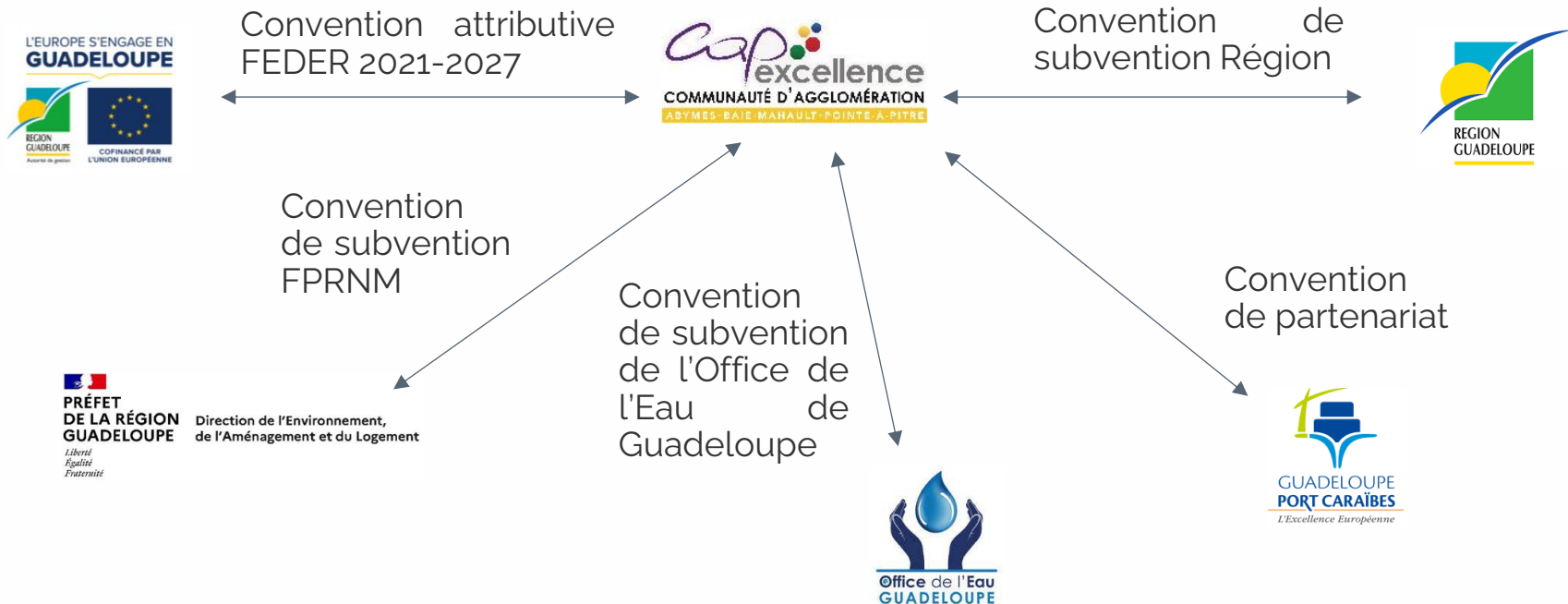
* A noter : Les conventions attributives d'aide spécifiques par partenaires établiront les montants engagés pour chacun d'eux, conformément aux délibérations / décisions prises par chaque financeur

02

Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Conventions et modalités de gouvernance

Les conventions attributives d'aide spécifiques par partenaires



02

Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Conventions et modalités de gouvernance

Les conventions de mutualisation et de groupement de commandes relatives aux actions communales et gestionnaires routiers (co-maitrise d'ouvrage)

- Le Coordonnateur



- Les membres du groupement



+



- Il assure :
 - la passation des marchés
 - l'avance des fonds et la collecte des subventions
- Il est responsable de la bonne exécution de la mission

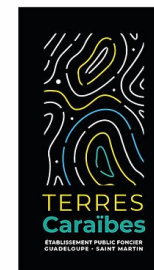
- Ils sont :
 - associés aux décisions relevant du groupement de commande
 - parties prenantes de la mise en œuvre de l'action
- Ils remboursent les dépenses via des titres de recette

02 Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Conventions et modalités de gouvernance

Les conventions d'exécution

- Convention de recherche et de développement - BRGM
 - ➔ En lien avec de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée ou du développement expérimental,
- Convention de partenariat - EPF
 - ➔ Missions d'assistance foncière pour de l'ingénierie et pour de l'acquisition et du portage
- Contrat de coopération - CCI
 - ➔ Interface entre les acteurs du monde économique et industriel local et les pouvoirs publics
- Contrat de coopération - CAUE
 - ➔ Interlocuteur déterminant dans la gestion publique de l'aménagement du territoire et organisme local disposant de l'agrément du Conseil National de la Formation des élus locaux (CNEFEL)



02

Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Conventions et modalités de gouvernance

Une instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI :

- **Un Comité de Pilotage** (1 fois / an) à destination des élus, directeurs et responsables des établissements → **garant de la bonne mise en œuvre du PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés.**
- **Un comité technique** (2 fois / an) à destination des agents administratifs et techniques en charge de l'exécution du programme d'actions → **chargé du suivi technique des actions du projet.**

Même composition que le COPIL

- **Des ateliers thématiques** (1 fois / trimestre) de manière tournante. **Chaque trimestre un axe ou un thème de la prévention des risques sera abordé.**

Composition « à la carte » selon l'ordre du jour

Des groupes de travail spécifiques par action :

- **Des groupes de travail** dédiés à la concertation et au suivi de la mise en œuvre de chaque action → **garant de la bonne mise en œuvre de chaque action**

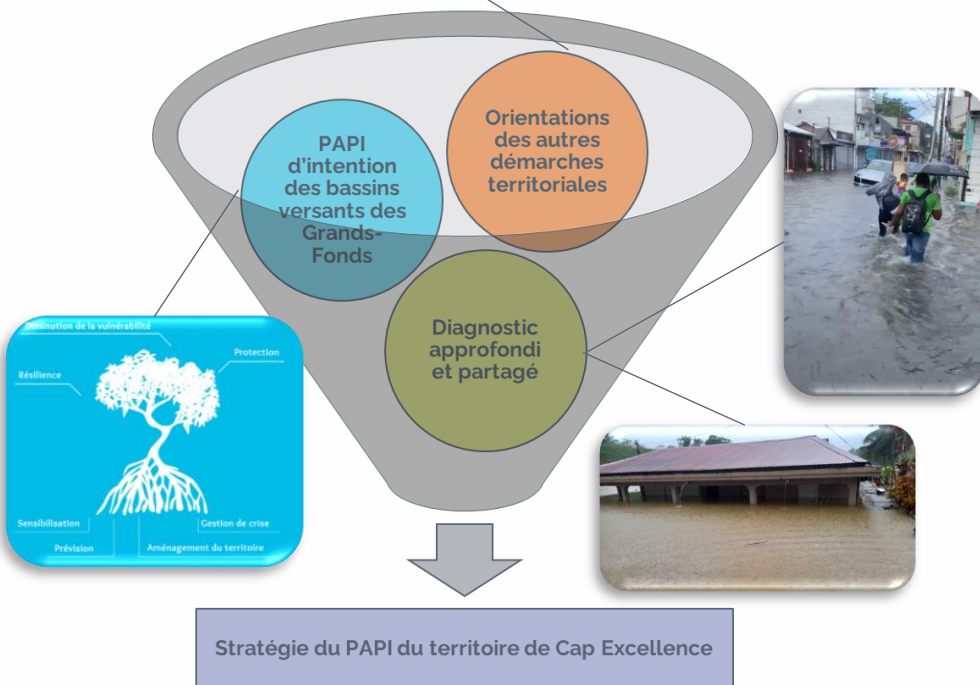
Composition « à la carte » selon l'action

02 Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Stratégie et programme d'actions

Une stratégie qui s'inscrit dans une continuité :

Projet de territoire, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat Air Energie Territoire, Plan Local de l'Habitat, Stratégie Foncière et Immobilière, Plan Paysage...

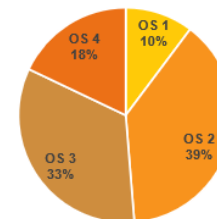


Une stratégie en 4 grandes orientations :

- ORIENTATION N°1 : S'assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les autres programmes opérationnels du territoire et les autres acteurs de la politique de prévention des risques inondations
- ORIENTATION N°2 : Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations
- ORIENTATION N°3 : Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés
- ORIENTATION N°4 : Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

| OS PAPI | Nombre d'actions |
|--------------|------------------|
| OS 1 | 4 |
| OS 2 | 15 |
| OS 3 | 13 |
| OS 4 | 7 |
| TOTAL | 39 |

Nombre d'actions par orientation stratégique du PAPI



02 Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Stratégie et programme d'actions

ORIENTATION N°1 : S'assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les autres programmes opérationnels du territoire et les autres acteurs de la politique de prévention des risques inondations



| ACTEUR | MISSIONS / COMPÉTENCES |
|--|--|
| ÉTAT Appuyé par : DEAL SDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE | <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acquéreur Locataire - IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé |
| SMGEAG Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux |
| EPCI-FP Cap Excellence | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations - PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments inter-communaux) • Organisation Intercommunale des Secours |

| ACTEUR (suite) | MISSIONS / COMPÉTENCES (suite) |
|--|---|
| LES VILLES : Les Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme - PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au logement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des respirés de crue • Intervention dixième urgence en cas de péril grave et imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, écoles, bâtiments communaux...) |
| LA RÉGION GUADELOUPE Appuyé par : ROUTES DE GUADELOUPE | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional - SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, lycées, bâtiments communaux...) |
| LE DÉPARTEMENT Appuyé par : ROUTES DE GUADELOUPE | <ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, collèges, bâtiments communaux...) |
| GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX | <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms...) |
| AUTRES GESTIONNAIRES | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine |
| CITOYENS | <ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sécurité • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'inondation |

Cette orientation se traduit de manière opérationnelle par :

- **La conduite des opérations d'animation et de suivi du PAPI (équipe projet)** en veillant à sa bonne coordination avec les démarches territoriales et l'ensemble des acteurs et en particulier les gestionnaires des infrastructures hydrauliques interdépendante (GEPU, voirie, EPCIS voisins,...) ;
- **Le renforcement du rôle de l'autorité en charge de la compétence GEMAPI** en tant qu'animateur et coordinateur de bassin ;

ORIENTATION N°2 : Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

La résilience s'entend ici par la capacité de la population et des différents acteurs à surmonter un évènement et à s'en prémunir par de meilleures préparations et sensibilisations :

- En pré-crise : culture du risque, prévention
- En crise : bons comportements, alerte et prévision, gestion de l'évènement
- En post-crise : délais de retour à la normale, retour d'expérience

L'amélioration de la connaissance constitue la base d'une politique de prévention efficace.

Les axes 1, 2 et 3 du PAPI traitent plus particulièrement de cette orientation stratégique. Cela se traduit, notamment, par :

- Des actions **d'information, de sensibilisation, de communication**, de renforcement de la conscience du risque et de développement de la responsabilité individuelle (par exemple des automobilistes) ;
- L'amélioration des **dispositions d'alerte** particulièrement pour les phénomènes pluvieux soudains ;
- Des actions visant à améliorer les **dispositifs de gestion de crise** communaux et à impulser une mutualisation de moyens à l'échelon intercommunal ;
- Des solutions de **protection immédiate** (barrières anti-inondation, équipements routiers,...)
- La **capitalisation des événements passés** et la projection de ces événements dans le futur pour une meilleure anticipation.

02 Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Stratégie et programme d'actions

ORIENTATION N°3 : Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Les études démontrent que les **solutions de protection globales, supportables et durables** sont très limitées. Lorsqu'elles existent ces solutions doivent être déployées.

A défaut, **l'effort doit se ré-orienter sur la réduction du nombre d'enjeux** dans les zones exposées. Cela implique :

- D'orienter les politiques de l'habitat / renouvellement urbain vers l'adaptation du bâti ;
- D'orienter les politiques foncières et d'aménagement vers la relocalisation des enjeux.

Cela se traduit par des actions contenues essentiellement dans les axes 4, 5, 6 et 7 du PAPI :

- Liées à la **maîtrise de l'urbanisation** et à l'adaptation du territoire aux risques d'inondation ;
- Liées à la **réduction individuelle de la vulnérabilité** des enjeux les plus exposés (habitations, activités économiques, bâtiments publics) ;
- Liées à **l'acquisition** pour une relocalisation des biens les plus menacés ;
- Liées aux **études de solutions techniques de protection** à la submersion et au ruissellement ;
- Liées à l'intégration de **nouveaux scénarii d'aménagement** dans les modèles hydrauliques ;



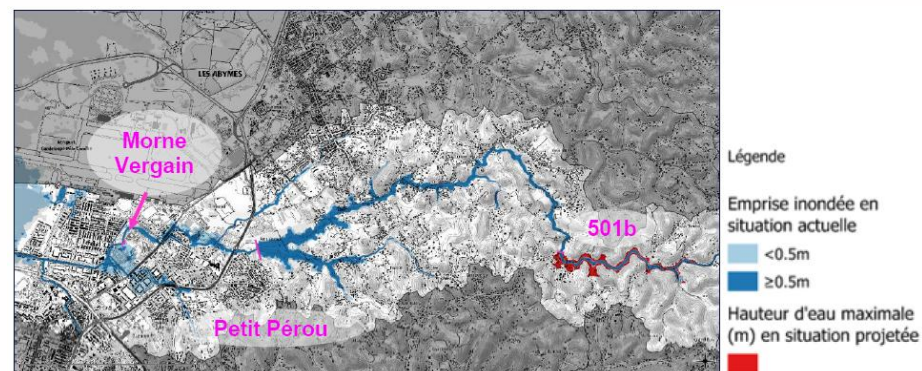
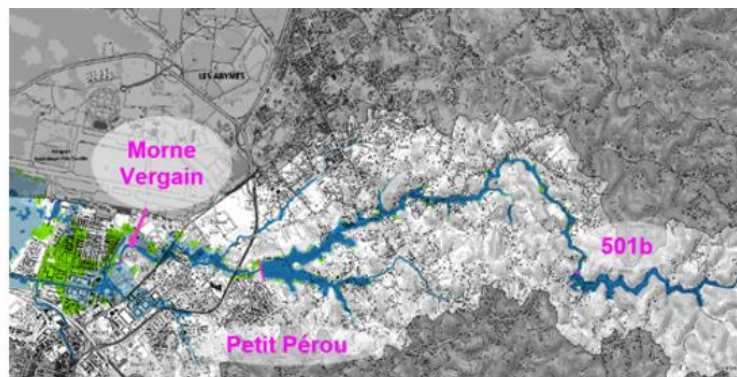
Cela sera particulièrement traduit dans le Schéma de Cohérence Territoriale et dans la Stratégie Foncière et Immobilière de Cap Excellence

02 Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Stratégie et programme d'actions

- o Liés à la mise en œuvre du programme d'aménagements structurels **retenu* dans le PAPI 1** visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;

| | |
|---|-------------------|
| Tranche 1 : Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou | 2 200 000,00 € HT |
| Tranche 2 : Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes) – TRAVAUX HORS PAPI | 2 200 000,00 € HT |
| Tranche 3 : Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain – TRAVAUX HORS PAPI | 300 000,00 € HT |
| TOTAL - Programme d'aménagements structurels | 4 700 000,00 € HT |



| Résultats pour la pluie longue 30 ans | | | | | | |
|---------------------------------------|------|--|-----|------|---|-------|
| Nombre de bâtis mis hors d'eau : | 447 | Ratio nombre de bâtis protégés / nombre de bâtis inondés : | 44% | 1024 | Ratio coûts annualisés de la mesure € HT/ nombre d'habitants protégés : | 151 € |
| Nombre d'habitants mis hors d'eau : | 2315 | Ratio nombre d'habitants protégés / nombre d'habitants inondés : | 45% | 5201 | Ratio coûts annualisés de la mesure € HT/ nombre d'emplois protégés : | 175 € |
| Nombre d'emploi mis hors d'eau : | 2005 | Ratio nombre d'emplois protégés / nombre d'emplois inondés : | 39% | 5126 | Nombre d'enjeux (bati, habitant, emploi) en zone inondable dans le cas où Petit Pérou est mis en conformité | |

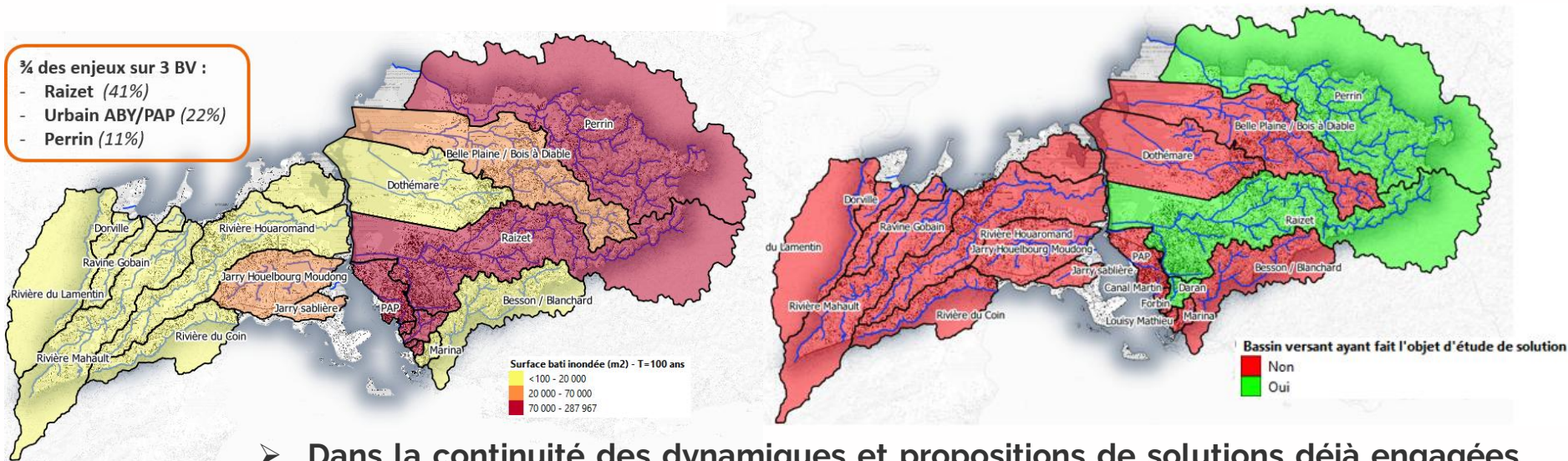
02 Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Stratégie et programme d'actions

* Les bassins versants ayant fait l'objet d'études de solutions structurelles de réduction de l'aléa inondation dans le cadre du PAPI 1 sont ceux **qui ne relèvent pas de la gestion des eaux pluviales (GEPU = Non financé PAPI)** et qui présentent la plus forte vulnérabilité.

Pour le territoire de Cap Excellence, il s'agit :

- Du bassin versant du canal du Raizet (11 solutions étudiées) ;
- Du bassin versant de Perrin (3 solutions étudiées) ;
- Du bassin versant de la Vallée de Daran (1 solution étudiée)



- Dans la continuité des dynamiques et propositions de solutions déjà engagées sur le territoire (études pré-existantes)
- Résultante d'une large concertation et validation de l'ensemble des acteurs concernés (entretiens, ateliers, COTECH, COPIL,....).

ORIENTATION N°4 : Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

L'obstruction et le remblaiement des zones d'expansion des inondations et des submersions sont des pratiques encore courantes particulièrement dans le secteur des Grands-Fonds.

De plus, le service naturel rendu par les milieux humides et aquatiques n'est plus à démontrer (protection contre les inondations et les submersions, épuration des eaux, infiltration, absorption de carbones,...).

De manière opérationnelle dans le PAPI, cela se traduit par des actions contenues essentiellement dans l'axe 4 et 6 visant à :

- Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la **lutte contre les remblais** et obstructions en zone inondable ;
- **Renforcer le rôle de l'autorité en charge de la compétence GEMAPI** avec les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ainsi qu'avec les aménageurs du territoire ;
- **Réaliser des travaux d'amélioration des conditions d'écoulement** par l'entretien, l'aménagement et de re-végétalisation les cours d'eau, ravines et canaux du territoire ;
- **Réaliser des travaux de restauration et d'aménagement des zones d'expansion** des inondations et des submersions.

02 Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Stratégie et programme d'actions

Synthèse financière prévisionnelle

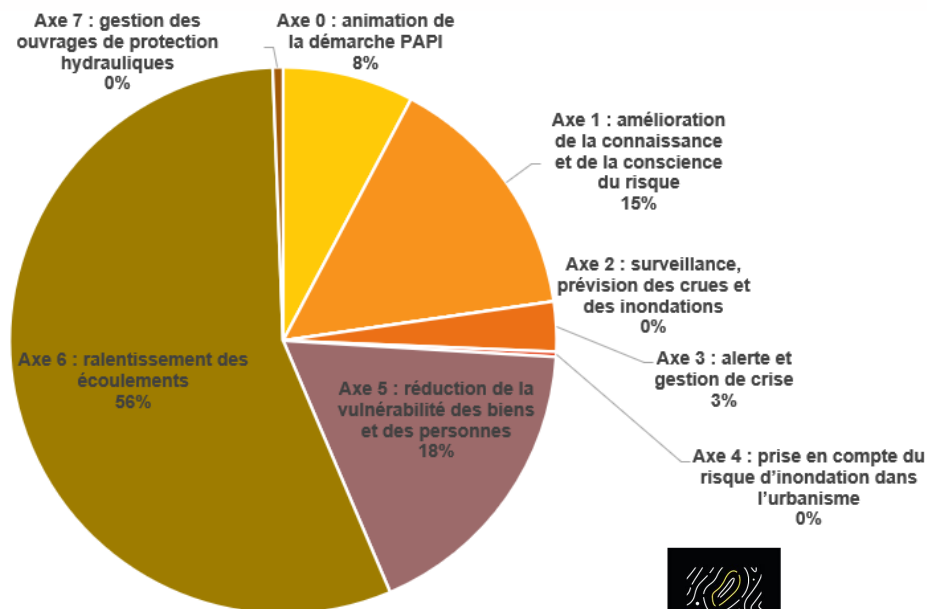
| | | |
|--------------|------------------------|-------------|
| Année 0* | 239 968,00 € | 1% |
| Année 1 | 2 878 690,00 € | 18% |
| Année 2 | 4 238 299,73 € | 26% |
| Année 3 | 2 366 066,40 € | 14% |
| Année 4 | 2 554 066,40 € | 16% |
| Année 5 | 2 187 733,07 € | 13% |
| Année 6 | 1 944 066,40 € | 12% |
| TOTAL | 16 408 890,00 € | 100% |

| Type de dépense | Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------|------------------------|-------------|------------------------|------------|
| | Coût (€ HT) | % | Coût (€ HT) | % |
| Equipements / Travaux | 10 145 200,00 € | 62% | 5 602 000,00 € | 55% |
| Prestation intellectuelle | 3 748 200,00 € | 23% | 3 670 275,00 € | 98% |
| Communication | 1 085 490,00 € | 7% | 1 085 490,00 € | 100% |
| Personnel | 882 000,00 € | 5% | 882 000,00 € | 100% |
| Acquisition foncier * | 500 000,00 € | 3% | 500 000,00 € | 100% |
| Formation | 48 000,00 € | 0% | 48 000,00 € | 100% |
| TOTAL | 16 408 890,00 € | 100% | 11 787 765,00 € | 72% |

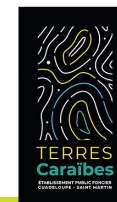
* **A noter** : Le poste de dépense d'Acquisition foncière (axe 5) est en réalité plus important.

Ce poste de dépense sera pris en charge dans les actions issues de la stratégie foncière et immobilière de Cap Excellence.

La relocalisation des enjeux exposés aux risques inondations demeurent un axe stratégique majeur du présent PAPI.



Partenariat essentiel

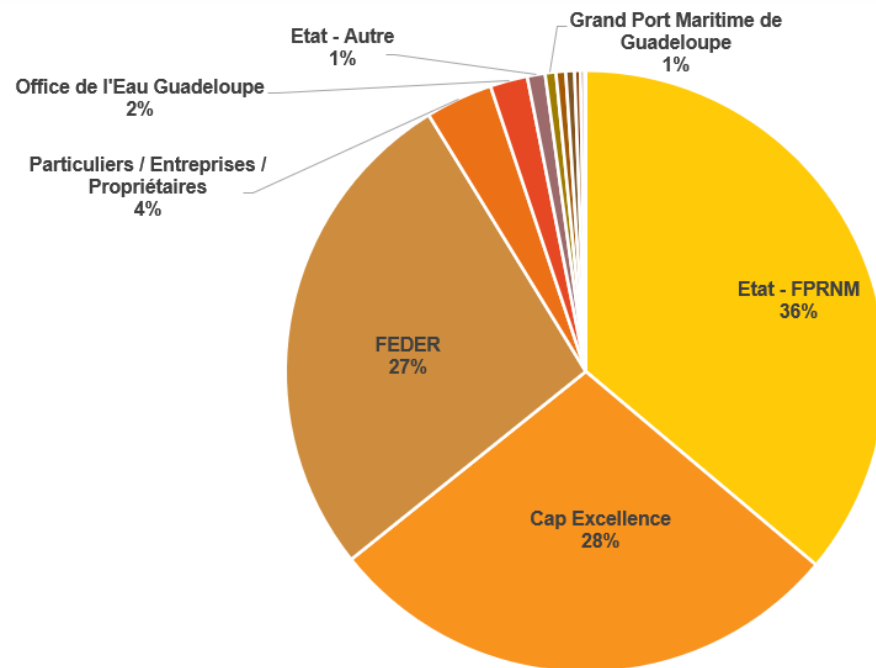


02 Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence

Stratégie et programme d'actions

Les financeurs

| Financier | Coût (€ HT) | |
|--|------------------------|-------------|
| Etat - FPRNM | 5 924 392,00 € | 36% |
| Cap Excellence | 4 621 125,00 € | 28% |
| FEDER | 4 426 098,00 € | 27% |
| Particuliers / Entreprises / Propriétaires | 594 000,00 € | 4% |
| Office de l'Eau Guadeloupe | 330 000,00 € | 2% |
| Etat - Autre | 157 500,00 € | 1% |
| Grand Port Maritime de Guadeloupe | 95 000,00 € | 1% |
| Conseil Régional | 85 500,00 € | 1% |
| Villes | 77 025,00 € | <1% |
| BRGM | 52 000,00 € | <1% |
| Autre | 35 000,00 € | <1% |
| Routes de Guadeloupe | 11 250,00 € | <1% |
| TOTAL | 16 408 890,00 € | 100% |



AVANCEMENT DES ACTIONS
DÉMARRÉES



03

03

Avancement des actions démarrées

Axe 0 : Animation

Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (Action 0-1)

MOA : Cap Excellence
Cout prévisionnel : 845 k€
(sur 6 ans)

- Objectifs :
 - Animer et coordonner le programme d'actions PAPI
 - Elaborer, organiser, planifier les actions du programme et suivre leur avancement technique et financier
 - Mettre en place et conduire la concertation
- Contenu : Un ingénieur et un technicien
- Publication des postes :
 - Du 04/12/2023 au 08/01/2024
 - Du 13/03/2024 au 17/04/2024
- **Analyse des candidatures en-cours**



Chargé(e) de mission Programme d'Actions de Prévention des Inondations (CA CAP Excellence)

Offre n° O971240313001328
Publiée le 13/03/2024

Technicien(ne) du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (CA CAP Excellence)

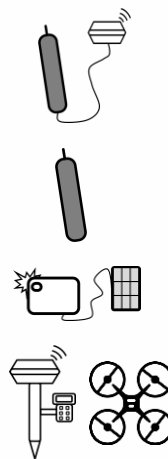
Offre n° O971240313001327
Publiée le 13/03/2024

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

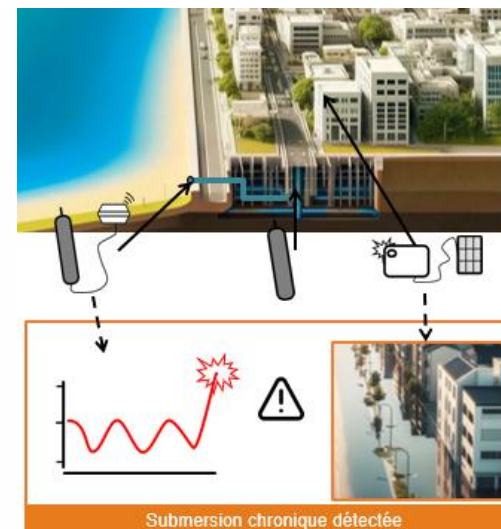
Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique (Action 1-9)

- Objectifs :
 - Mieux comprendre et prédire les événements de submersion chronique
 - Caractériser l'évolution future de l'aléa
 - Génération de cartes et évolutions temporelles

- Instrumentation :
 - 2 sondes avec transmission de données (pression, température, salinité)
 - 4 sondes sans transmission de donnée
 - 4 caméras de suivi autonome
 - Suivi complémentaire en cas d'évènement



MOA : Cap Excellence
 Cout prévisionnel : 276 k€ (sur 6 ans)



- Installation : Mi-juin 2024
- Mesures + traitements ≈ 2 ans

03

Avancement des actions démarrées

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision (Action 3-1)

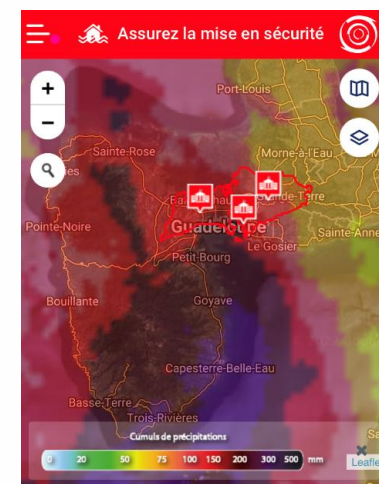
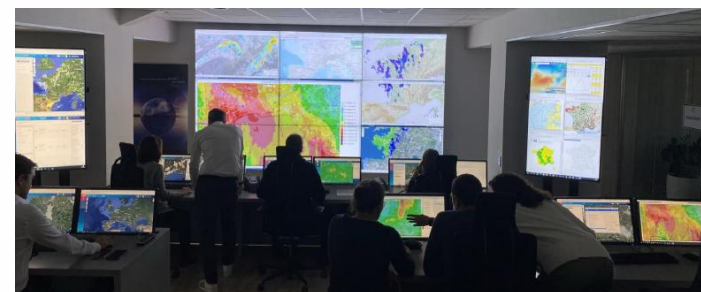
o Objectifs :

- o Anticiper et fiabiliser l'alerte et la gestion de crise ;
- o Fournir aux communes un outil d'aide à la décision pour la déclinaison des actions inondations de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- o Proposer une mise en vigilance à l'échelle communale

o Contenu :

- o Contractualisation pour le compte de l'EPCI et des 3 communes au service d'aide à la gestion des risques hydrométéorologiques en temps réel proposé par la société PREDIC
- o Un espace en ligne pour les Collectivités : Wiki-predict
- o Une application à destination du grand public : My Predict

MOA : Cap Excellence
Cout prévisionnel : 47 k€
(sur 6 ans)

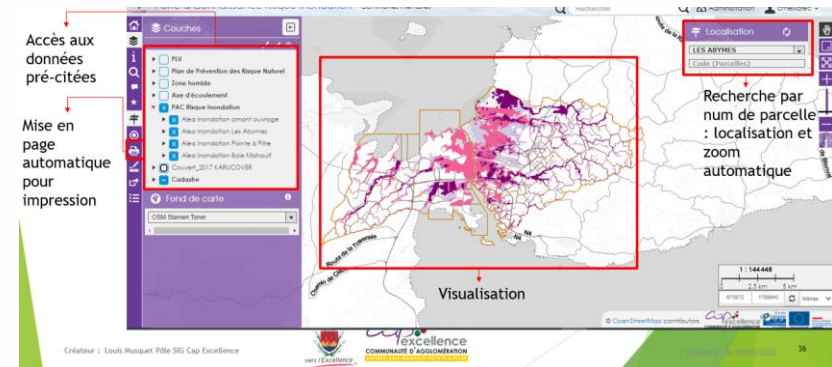


Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et accompagner les Portés A Connaissance (PAC) Inondation (Action 4-5)

- Objectifs PPRn :
 - Délimiter les zones exposées directement ou indirectement
 - Améliorer la connaissance du risque
 - Instituer une réglementation afin d'éviter des pertes humaines et limiter les dégâts sur les biens
- Planning prévisionnel :
 - Phase 1 - lancement : 1^{er} trimestre 2023
 - Phase 2 – Etudes des cartes d'aléas et des enjeux : Fin 2023
 - **Phase 3 - Présentation du Plan de Zonage Réglementaire (PZR) et du règlement : jusqu'au 3^{ème} trimestre 2024**
 - Enquête publique : Fin 2024 / début 2025
 - Approbation : 2^{ème} trimestre 2025

MOA : DEAL Guadeloupe
 Cout prévisionnel : -
 (sur 6 ans)

- Dans l'attente de l'approbation des PPRn révisés diffusion des Portés à Connaissance (PAC) sur l'aléa inondation
 - Zonage
 - Doctrine
 - Cartographie en ligne
 - Appui au service instructeur



Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Diagnostic et accompagnement à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations dans le plan d'eau intermittent de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou (Action 5-0)

MOA : Cap Excellence
 Cout prévisionnel : 135 k€
 (sur 6 ans)

○ Objectifs :

- Déployer une phase « d'expérimentation » dans l'optique à termes de généraliser l'offre à l'ensemble du territoire communautaire dans le cadre PAPI
- Secteurs : salle d'Asile, Caraque et Terrasson (les Abymes)
- ~60 diagnostics /116 bâtis exposés

○ Planning prévisionnel :

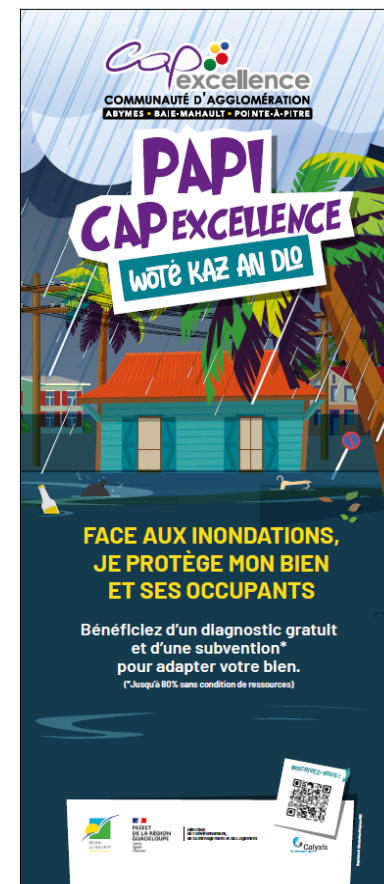
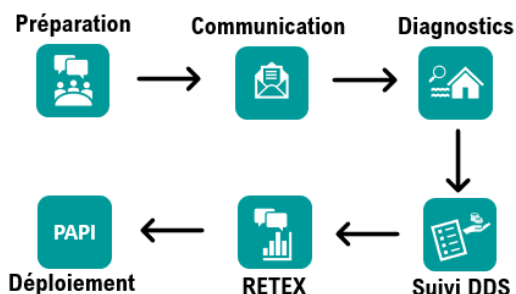
- **Préparation et communication :**

En-cours

- Diagnostics et accompagnement dossiers de subvention (DDS) :

Juin à décembre 2024

□ Les étapes de la démarche



+ d'info sur : <https://wotekazandlo.capexcellence.net>

Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire (Action 6-2)

o Objectifs :

- o Permettre le bon écoulement des eaux
 - o Entretien régulier
 - o Curage & recalibrage
- o Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- o Restaurer les milieux

o Planning prévisionnel :

- o Définition besoin (accord cadre en 6 lots) : réalisé
- o Publication et mise en concurrence : réalisées
- o **Analyse des offres et notification : en-cours**
- o Démarrage des travaux : 3^{ème} trimestre 2024

MOA : Cap Excellence

Cout prévisionnel : 800 k€ / an
(sur 6 ans)



Définition d'un Plan Pluriannuel et AMO pour la programmation des travaux (Action 6-1)

- Objectifs :
 - Cadrer et planifier les interventions d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux
 - Disposer des outils de mise en œuvre et de suivi
- Contenu :
 - Etat des lieux et prospection de terrain (≈ 50 km)
 - Elaboration du plan pluriannuel et des dossiers réglementaires
 - Programmation des interventions
 - Accompagnement technique dans la passation des marchés complémentaires nécessaires au déploiement du plan pluriannuel
- + AMO pour la conduite et le suivi des travaux de l'accord cadre
- Planning prévisionnel :
 - Définition besoin : réalisé
 - **Publication et mise en concurrence : en-cours**
 - Notification et démarrage : 3^{ème} trimestre 2024

MOA : Cap Excellence
 Cout prévisionnel : 163 k€
 (sur 6 ans)



Travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou (Action 6-3) – Maitrise d'œuvre (6-3a)

MOA : Cap Excellence
Cout prévisionnel : 315 k€
(sur 6 ans)

○ Objectifs :

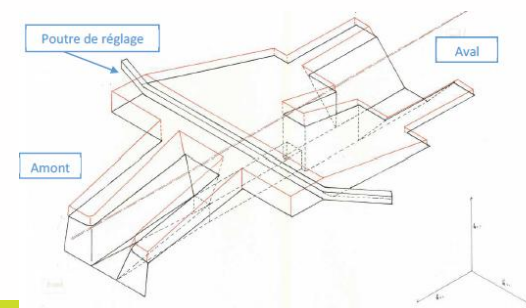
- Reconstruction du remblai (sans augmenter son niveau de protection) afin de répondre aux recommandations du Comité Français des Barrages et Réservoirs (insensibilité à la surverse d'une crue 10 000 ans, fosse de dissipation aval,...) ;
 - Reprise de l'étanchéité de l'évacuateur de crue en béton et petites réparations :
 - Reprise des affouillements et changement du peigne à embâcle amont
 - Création d'une voie d'accès
- ➔ Travaux ≈ 1,9 M€ HT (hors voie d'accès)

○ Contenu :

- Maitrise d'œuvre (y compris géotechnique, missions SPS & CT, études réglementaires)

○ Planning prévisionnel :

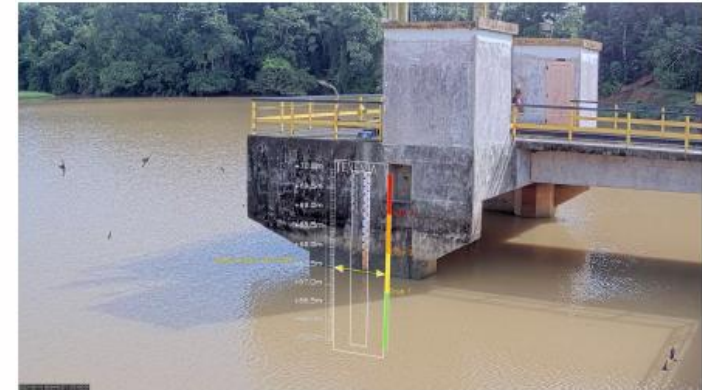
- Maitrise d'œuvre notifiée : Egis Eau
- **Notification investigation géotechnique : en-cours**
- Etudes de conception et réglementaire & consultation des entreprises : ≈ 1 an
- Démarrage des travaux : 3^{ème} trimestre 2025



Instrumenter le barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter (Action 6-6)

- Objectifs :
 - Anticiper et alerter la zone protégée à l'aval
 - Anticiper et alerter la zone sur-inondée à l'amont
 - Surveiller l'ouvrage
- Contenu :
 - Système de mesure des hauteurs d'eau en temps réel et estimation du débit
 - Retour visuel pour les levés de doute
 - Système de supervision (mesures et images)
 - Entretien et maintenance
- Planning prévisionnel :
 - **Etudes d'exécution et commande du matériels : en-cours**
 - Opérationnalité de l'installation : début juillet 2024

MOA : Cap Excellence
Cout prévisionnel : 64 k€
(sur 6 ans)



(Ayame, Ivory Coast)



Ouvrage de Petit Pérou


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



PAPI


excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Merci pour votre attention!

ABYMES



vers l'Excellence



971

Guadeloupe
ca.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



TERRES
Caraïbes



CCI ÎLES DE GUADELOUPE



L'Excellence Européenne

